CÉDULE A.

Sommes accordées à Sa Majesté par le présent acte, en tout ou en partie, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1871, et objets pour lesquels elles ont été accordées.

SERVICE.	Montant.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.
TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.		
(Imputables au revenu.)		
Pénitencier, près de Montréal. Arpentages et inspections. Reconstruire le quai Est, Port Dalhousie, canal Welland (à voter de nouveau), (la balance non dépensée à reporter pour l'année fiscale expirant le 30	120,000 00 10,000 00	
juin 1872) Havre de Mabou, (devant être étendu au 30 juin 1872, comme pour le crédit précédent) Phare, Cap Jourimain Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa Loyer, maison de douane, St. Jean, NB Dragueur, Nouveau-Brunswick	13,400 00 12,000 00 500 00 2,000 00 3,150 00 2,500 00	100 550 00
GOUVERNEMENT CIVIL		163,550 0 0
Pour payer à quatre employés de la division militaire, département de la milice et de la défense, les augmentations de salaire dues en vertu de l'ancien acte du service civil, pour l'année 1867-68	160 00 333 33	493 33
LEGISLATION.	Î	
Paur payer à la compagnie du chemiu de fer du St. Laurent et de l'Ottawa, la balance qui lui est due pour l'expédition journalière d'un train extra, sur cette ligne, durant la dernière session du Parlement	•••••	799 98
ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.		
Pour faire face aux dépenses faites pour le recensement avant le crédit affecté à cette fin pour 1871-72, la balance restante devant être rapportée		100,000 00
SERVICES A LA VAPEUR PAR MER ET A L'INTERIEUR.		
Pour payer le montant nécessaire aux réparations et à l'équipement des vapeurs Napoléon et Druid	7,600 00 12,000 0 0	19,600 00
MILICE.		13,000 00
Dépenses extraordinaires.		
Casernes,—pour faireface au coût probable des réparations, etc., des édifices évacués par les troupes impériales	12,000 00 12,500 00 660 38	05 100 20
, ,		25,160 33
A reporter	•••••••	309,603 69 CÉDULE